

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2016

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3601)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
Mme Dalloz

TITRE

Après le mot « marché », ajouter les mots « portant réforme du système de répression des abus de marché et la sécurisation des créanciers en cas de difficulté bancaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de donner au projet de loi un titre plus en conformité avec son contenu.